

Médication officinale

Mieux accompagner les patients dans le cadre de la mise en place du libre accès

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) met à la disposition de ses 8.500 pharmacies adhérentes 8 nouvelles fiches d'information sur des molécules et pathologies courantes, afin de guider l'accompagnement du patient par les équipes officinales.**

La publication du décret sur l'accès direct autorise désormais la mise à disposition de certains médicaments devant le comptoir des officines. Dans ce nouveau contexte, il est essentiel d'accompagner les patients et de les responsabiliser en leur fournissant les informations dont ils pourront avoir besoin s'ils souhaitent se soigner seuls.

« Depuis déjà un an, le CNGPO a mis en place dans ses officines la distribution de fiches « médicaments » à destination des patients lors de chaque dispensation d'Ibuprofène et de paracétamol. Ces documents visent à alerter les patients sur les risques de prises multiples de médicaments identiques, explique Pascal Louis, président du CNGPO. Nous avons également, en parallèle, élaboré et mis à la disposition des équipes officinales de nos 8.500 pharmacies adhérentes des fiches d'accompagnement à la délivrance de ces deux molécules ».

« Plébiscité par nos adhérents et leurs patients, nous étendons cette initiative de santé publique à d'autres molécules et pathologies courantes au moment où l'actualité souligne l'intérêt primordial du conseil aux patients dans toute délivrance de médicament. Nous avons ainsi élaboré huit fiches d'accompagnement à la délivrance dont les équipes officinales de nos 8.500 pharmacies vont pouvoir bénéficier dans les tous prochains jours», poursuit Pascal Louis.*

«La vocation du CNGPO est de fournir des outils pertinents qui permettent de valoriser les compétences officinales en s'adaptant au comportement des patients pour leur assurer prévention et bonne observance. Il est essentiel de garantir la qualité de l'acte pharmaceutique pour conforter le pharmacien comme acteur incontournable de Santé dans le parcours de soins», conclut Pascal Louis.

C'est dans le cadre du Club « Prospective et économie de l'officine » du CNGPO, lieu d'échanges et de réflexions privilégié avec nos partenaires de la chaîne de santé, que ces fiches ont été élaborées en collaboration avec Chauvin, Sanofi Aventis, Uro, Cooper, Novartis Santé Familiale et AGF.

* Ces fiches concernent la délivrance d'un anti allergique, d'un anti herpétique, d'un topique pour les brûlures, d'anti mycosique, d'anti inflammatoire non stéroïdien topique, d'un antiseptique cutané, d'un médicament pour les maux de gorge, d'un médicament pour les piqûres d'insecte.

**Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 12 Groupements (ALRHEAS, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EUROPHARMACIE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 8500 pharmacies et représente près de 50% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.

www.collectif-groupements-pharmaciens.fr

Contact : Valérie Carlon tél. : 06 12 21 08 30 – Fax : 01 43 35 05 92

e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr